

Stratégie Nationale contre les Perturbateurs Endocriniens : l'INERIS attribue les deux premiers labels « Ticket sans BPA »

L'INERIS vient d'attribuer les deux premiers labels « ticket sans BPA » au distributeur Lidl et au fabricant de papier thermique Koehler. Cette démarche de labellisation est issue de la Stratégie Nationale contre les Perturbateurs Endocriniens (SNPE) présentée en avril dernier par Ségolène Royal, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. Dans l'optique de réduire l'exposition des populations aux perturbateurs endocriniens, le label délivré par l'Institut apportera la garantie que les tickets de caisse et les reçus de carte bancaire ne contiennent pas de bisphénol A (BPA).

La suppression du BPA dans les tickets de caisse et les reçus de carte bancaire est l'une des décisions concrètes annoncées lors de la présentation, le 29 avril dernier, de la stratégie Nationale contre les Perturbateurs Endocriniens. Dans l'attente d'une décision européenne sur la proposition française de substituer le BPA dans les papiers thermiques, Ségolène Royal a souhaité que les entreprises de la distribution, de la grande distribution, et les banques s'engagent dès à présent, de façon volontaire, dans une démarche de suppression du BPA. A cet effet, Ségolène Royal a demandé à l'INERIS de concevoir une démarche de labellisation dans laquelle ces entreprises pourront s'engager.

Le référentiel « ticket sans BPA »

L'obtention du label repose sur le respect des exigences posées par un référentiel public. Le référentiel « ticket sans BPA » définit toutes les modalités de surveillance de la qualité du papier thermique, dans le but de vérifier que les tickets bénéficiant du label sont exempts de BPA – à une teneur résiduelle en accord avec la limite proposée par la France. Ce référentiel comprend notamment un protocole de mesure du BPA dans le papier, qui s'appuie sur des techniques d'analyse chimique éprouvées et pratiquées par de nombreux laboratoires publics comme privés.

L'INERIS a développé le label « ticket sans BPA » en concertation avec les parties prenantes concernées. Les étapes de la démarche ont été discutées avec les pouvoirs publics, des représentants de la société civile (l'association Women in Europe for a Common Future) et les acteurs économiques : fabricants et transformateurs de papier thermique, filière papetière, utilisateurs (organisations professionnelles et entreprises de la distribution et du secteur bancaire). Certaines de ces entreprises ont d'ailleurs anticipé la future interdiction du BPA proposée par la France dans le cadre du Règlement européen REACH, en appliquant d'ores et déjà une politique de substitution.

Les développements engagés : bisphénols S et F

Compte tenu des recommandations de l'Anses et de l'analyse des données actuellement disponibles, et à la demande de la ministre, l'INERIS est d'ores et déjà en mesure de délivrer des labels garantissant l'absence d'autres bisphénols comme le bisphénol S et le bisphénol F. L'Institut a également engagé des travaux pour étendre ce label à d'autres utilisations du papier thermique et à d'autres phénols, en fonction de l'avancée des connaissances dans ce domaine. L'Institut s'appuiera ainsi sur l'expertise et les moyens analytiques du Centre Technique du Papier (CTP).

L'INERIS mène depuis plusieurs années des travaux de recherche et d'appui technique au Ministère chargé de l'Ecologie sur les risques liés aux perturbateurs endocriniens. Grâce à son expertise sur les substances chimiques, l'Institut a contribué à la constitution du dossier de restriction d'usage du BPA dans le cadre de REACH. Le label « ticket sans BPA » vient conforter l'action de l'INERIS en labellisation et certification volontaire dans le domaine de la sécurité industrielle (ATEX, SIL...), de l'innovation (nanotechnologies) et des technologies durables (batteries électriques, écotechnologies...).

L'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques a pour mission de contribuer à la prévention des risques que les activités économiques font peser sur la santé, la sécurité des personnes et des biens, et sur l'environnement. Il mène des programmes de recherche visant à mieux comprendre les phénomènes susceptibles de conduire aux situations de risques ou d'atteintes à l'environnement et à la santé, et à développer sa capacité d'expertise en matière de prévention. Ses compétences scientifiques et techniques sont mises à la disposition des pouvoirs publics, des entreprises et des collectivités locales afin de les aider à prendre les décisions les plus appropriées à une amélioration de la sécurité environnementale. Créé en 1990, l'INERIS est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. Il emploie 589 personnes, basées principalement à Verneuil-en-Halatte, dans l'Oise. Site Internet : www.ineris.fr

INERIS
maîtriser le risque |
pour un développement durable